



Zone urbaine de centre bourg
Zone urbaine de centre bourg en assainissement non collectif
Zone urbaine d'habitat récent
Zone urbaine d'équipements
Zone urbaine d'activités économiques
Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat, suffisamment équipée pour être urbanisée, dans les conditions fixées aux orientations d'aménagement et de programmation
Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat, insuffisamment équipée et dont l'ouverture à l'urbanisation est différée
Zone agricole
Zone agricole d'activités économiques autres qu'agricoles
Zone naturelle
Zone naturelle de carrières
Zone naturelle de loisirs et de tourisme
Zone naturelle d'accueil des gens du voyage
Zone naturelle d'équipements
Zone naturelle d'activités économiques
Zone naturelle d'activités économiques avec possibilité de nouvelles constructions

Élément de paysage à protéger au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'urbanisme
Haies
Élément de patrimoine
Élément ponctuel de paysage
Élément de grand paysage (Butte de St Frambaud, Butte de la Batallière)
Localisation des zones humides sur la base d'un inventaire participatif

Équipement réservé suivant les dispositions de l'art. L.151-41 du Code de l'urbanisme

N°	Désignation	Surface (m²)	Surface (m²)
1	Mairie	200	200
2	École	300	300
3	Centre de culture	500	500
4	Centre de sport	1.000	1.000
5	Centre de santé	500	500
6	Centre de services	300	300
7	Centre de services	100	100
8	Centre de services	500	500
9	Centre de services	300	300
10	Centre de services	200	200
11	Centre de services	500	500

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
Interdiction de création de nouveaux accès individuels hors agglomération dans les conditions précisées au règlement

COMMUNE DE ROEZE-SUR-SARTHE
 DEPARTEMENT DE LA SARTHE
 Plan Local d'Urbanisme



Document n°4a
 Plan de zonage Nord